

DELIBERATION N° 245-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le onze décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 2 décembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Marie-Noëlle BATTISTEL.

Présents :

SAVIGNON Joseph	GONNORD Franck	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	CHAUD Frédéric	GRAND Florence
BLANC André	BARI Nadine	GRIET Bernard	PERRIN Gilda
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	DURAND Bernard	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique
CHATTARD Arnaud	DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel	PONCET Denis
BRUGNERA Jean-Michel	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	ROUSSET Alain
ROBERT Philippe	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MORA Serge
MASLO Raymond	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	
ROSSI Angélique	FROMENT Thierry	GARNIER Jean-Luc	
LAMOUR Jérôme	MENDEZ-DIAZ Philippe	CHARLES Christian	

Absents excusés représentés : BARBAN Benjamin (pouvoir à LE TRAOU Dominique), FAURE Philippe (pouvoir à MENDEZ Alain), FERREIRA Michel (pouvoir à LAMOUR Jérôme), CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), FAYARD Adeline (pouvoir à BONNIER Eric), BRUN Sylvie (pouvoir DECHAUX Marie-Claire), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline), BALMET Lucie (pouvoir à DURAND Bernard), JEANNIN Michel (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SERRE Emmanuel), BARTHELEMI Maryse (pouvoir à MASLO Raymond).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 45

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de délégués votants : 57

OBJET : SCIC PETITE ENFANCE EN MATHEYSINE : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – PART VARIABLE

Vu, la délibération n° 74-24 actant les termes de la convention pluriannuelle 2024-2027,

Vu, la délibération n° 92-25 actant la contribution en fonctionnement pour l'année 2025, par voie d'avenant,

Pour rappel, la compétence « petite enfance » est gérée pour le compte de la Communauté de Communes de la Matheysine par la SCIC Petite Enfance en Matheysine.

Une convention pluriannuelle 2024-2027 a été conclue et a pour objet de définir les objectifs fixés et les missions attribuées par la Communauté de Communes de la Matheysine à la S.C.I.C. Petite Enfance en Matheysine, pour assurer la mission de service public de gestion des équipements petite enfance.

L'articulation financière entre la CCM et la SCIC est à multi-flux (prestations financières CAF PSEJ, PSU, mise à disposition personnel...).

Lors du conseil communautaire du 10 avril dernier, l'assemblée délibérante a voté la part fixe de la subvention 2025 d'un montant de 200 000 €, sur un montant maximum s'élevant à 300 000 €. Il est nécessaire de fixer le montant définitif, objet d'une nouvelle délibération.

Considérant les besoins en trésorerie de la SCIC en cette fin d'année, il est proposé d'attribuer la part variable d'un montant de 20 000 €, soit une subvention de 220 000 € au total pour l'année 2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ ATTRIBUE la part variable de la contribution 2025 d'un montant de 20 000 € ;
- ➔ RAPPELLE la part fixe de la contribution 2025 d'un montant de 200 000 € ;
- ➔ AUTORISE Mme la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette décision ;
- ➔ CHARGE Mme la Présidente et Mme la Comptable publique de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 11 décembre 2025

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

